

REGLEMENT D'UTILISATION DES ELLIOTT 6

DEFINITION DES ACTIVITES SOUMISES AU REGLEMENT

- Entraînement régates débutant et confirmé
- Evènements organisés par le club
- Régates interentreprises

INSCRIPTION / ADMISSIBILITE

- Licence FFVoile ou FFSE obligatoire
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Caution versée par le chef de bord : 60.000 F pour les entraînements ; 120.000 F pour les régates (non encaissée, mais obligatoire pour toute utilisation des bateaux).
- Droit d'inscription payé
- Remboursement : si des séances sont annulées à cause des conditions météorologiques, **elles ne donneront lieu à aucun remboursement. La séance sera reprogrammée dans la mesure du possible.** Pour accepter un remboursement, l'annulation doit être déclarée 48 H avant la séance.

RESPONSABILITES : DESIGNATION DU CHEF DE BORD

Le chef de bord est le responsable des dégâts occasionnés sur le bateau. Il est unique sur chaque bateau. C'est le signataire de la fiche d'émergiment.

Nous vous fournissons un bateau en parfait état. Cependant et afin de le vérifier, nous vous demandons de constater le bon fonctionnement de votre embarcation avant chaque sortie (voiles et équipement) et de signaler tout problème d'avarie ou de perte auprès du responsable de l'activité avant la sortie du bateau. **Toutes avaries signalées ou constatées au retour vous seront facturées selon la grille jointe.**

GESTION DES DEGATS :

- Le chef de bord doit signaler au BE tout problème, perte ou avarie constatée sur le bateau au retour du bateau.
- Le chef de bord à obligation de remplacement du matériel dégradé avant de recourir
- Une facture est établie au nom du chef de bord
- Le BE vérifie entre chaque évènement chaque bateau et établi une feuille de constat de dégâts qui tiendra lieu de facture.

ORGANISATION D'UNE SEANCE, D'UN EVENEMENT

- L'enseignement est assuré par un Brevet d'Etat conformément à la loi N°84-610 du 16 Juillet 84 modifiée. Le nombre d'embarcations et d'enseignants est conforme à l'arrêté du 9 février 1998.
- Le breveté d'état décide du nombre de bateaux à utiliser lors d'une séance ainsi que de la zone de navigation. Il peut éventuellement en donner délégation.

La sortie des bateaux se fait sur ordre et en présence du BE / Navigation interdite sans BE.

- Le breveté d'état responsable de l'activité est habilité à annuler une sortie en cas de mauvaises conditions météorologiques.

ZONE et règles DE NAVIGATION

- Naviguer en bon marin
- Respecter les règles de course de la FFV et du RIPAM.
- Respecter le règlement intérieur du port

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE valables dans tout le CNC, voilerie, parking, vestiaires, pontons, bateaux :

- Baignade interdite
- Interdit de consommer de l'alcool
- Interdit d'aller sur les pontons sans autorisation
- Respecter la propreté des lieux

UTILISATION DES BATEAUX

Au départ :

- Récupérez les voiles fournies par l'organisation et votre caisse bateau
- Les sacs de voiles (GV, Foc, Spi) sont rangés dans la caisse numérotée verte qui doit être rangée
- Aucun aménagement n'est autorisé
- Préparez vos voiles et vérifiez que le numéro des voiles correspond bien à votre numéro de bateau.
- Larguez votre voisin en libérant le bout de remorquage. **Le bout de remorquage doit rester à poste** correctement lové et placé à l'avant du mât.

Au retour :

- Amarrez votre bateau cul à quai en respectant son emplacement (bateau 1, place 1...). **Les amarres** : 2 amarres arrières, une pointe avant à frapper sur l'anneau de remorquage, une garde descendante à frapper sur le ponté amovible au milieu du cockpit. **NE PAS DEREGLER LES AMARRES.** Amarrez-vous à votre voisin par son bout de remorquage repris sur le winch (idem départ).
- Rangez les voiles dans leur sac puis dans la cabane blanche, étiquette côté sortie,
- Les écoutes de foc et de spi sont enlevées et placées dans le sac à spi du bateau.
- Rincer le spi dans la touque bleu, le mettre à sécher sur l'étendage face au conteneur, une fois sec, le ranger.
- Frappez correctement les drisses :
 - ♦ Foc et spi à l'avant sur le point d'amure du foc
 - ♦ GV sur le petit bout bleu en bout de bôme
 - ♦ Balancine et hale-bas de tangon repris sur l'anneau de mât.
- Rincez le bateau puis écopez le bateau.
- Remplissez le formulaire de retour de bateau.

**Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé », ainsi que le nom et le prénom
du chef de bord :**